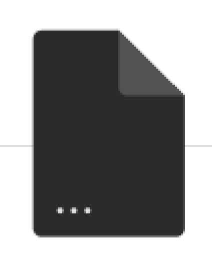
Celui qui néglige la prière et jeûne le mois de ramadan ?

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Le Jeûne - As-Sawm



Celui qui néglige la prière et jeûne le mois de ramadan ?

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

Quant aux gens qui jeûnent sans accomplir la prière [As-Salat], leur jeûne ne sera nullement agréé mais sera plutôt utilisé à leur désavantage, si nous les considérons [toujours] comme étant des mécréants et conformément à ce qui est apporté à ce sujet dans Livre d’Allah [Coran] et la Sounna du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Question :

Certains jeunes, qu’Allah les guide, présentent de la paresse quand à l’accomplissement de la prière pendant et en dehors du mois de ramadan, néanmoins demeurent assidus quant à l’observation du jeûne pendant le mois de ramadan en supportant la soif et la faim. Quel conseil pouvez-vous leur promulguer et signifiez-nous [votre avis] sur le statut de leur jeûne ?

Réponse :

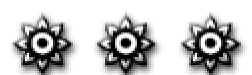
Le conseil que j’adresse à ces gens-là, est qu’ils réfléchissent sans cesse à leur situation, qu’ils sachent également que la prière [As-Salat] est le pilier le plus important de l’Islam après les deux attestations [**Ash-Shahadatayn**], celui qui ne prie pas et délaisse donc la prière [As Salat] par pure fainéantise, est alors considéré comme étant mécréant et sort de l’Islam selon ma propre opinion (Ar-rajih) qui repose sur des preuves tirées du Livre [Coran] et de la Sounna.
Il est considéré comme ayant renié son Islam, c’est que le sujet n’est pas aussi simple qu’il ne parait car celui qui devient mécréant et sort de l’Islam, ni son jeûne, ni son aumône, ni aucunes autres adorations ne peuvent être agréés [par Allah] selon La parole du Très Haut : « **Ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son messager, qu'ils ne se rendent à la Salâ que paresseusement, et qu'ils ne dépensent (dans les bonnes œuvres) qu'à contrecœur.** » [Sourate At-Tawba – v 54].

Allah – soubhanahou oua ta’ala – nous montre [dans ce verset] que leurs dons, bien que cela puisse apporter un bien quelconque à autrui, ne sont pas agréés [par Allah] compte tenu de leur mécréance et Allah – soubhanahou oua ta’ala – dit dans un autre verset : « **Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.** » [Sourate Al Fourqane – v 23].

Quant aux gens qui jeûnent sans accomplir la prière [As-Salat], leur jeûne ne sera nullement agréé mais sera plutôt utilisé à leur désavantage, si nous les considérons [toujours] comme étant des mécréants et conformément à ce qui est apporté à ce sujet dans Livre d’Allah [Coran] et la Sounna du Prophète – la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui -.

Ainsi le conseil que j’adresse à ces gens-là, c’est qu’ils craignent Allah – ‘aza oua djal – et qu’ils soit assidus quant à l’accomplissement de la prière [As-Salat], qu’ils la fasse aux heures prescrites et en commun [djama’a]. S’ils l’accomplissent aux heures prescrites et en commun [djama’a], je leur assure s’il plait à Allah, qu’apparaîtra en eux (dans leur cœur) la véritable dévotion quant à l’exécution de cette prière [As-Salat], aux heures prescrites et en commun [djama’a], pendant le ramadan et après.

L’homme, s'il se repent à Allah et se retourne vers Lui, puis se repent à Allah d'un repentir sincère, de cette repentance, il ne s’en dégagera qu’un bien qui suivra une situation meilleure qu’auparavant. Aussi Allah – soubhanahou oua ta’ala – à fait l’énoncé d’Adam – prière et salut sur lui – et après s’être déroulé ce qui s’est déroulé quant au fait d’avoir mangé du fruit de l’arbre [défendu], Allah le Très Haut dit : « **Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé.** » [Sourate Taha – v 122].



Source : www.binbaz.org.sa - حكم من صام رمضان وهو تارك للصلاة تهاوناً

Article publié dans le Journal « Al Balad » - n° 15378
Majmou' Fatawa wa Maqalat moutanawi'a - volume n°29
de Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**